

Cahiers de l'EDEM

Les [Cahiers](#) sont rédigés par l'EDEM, l'Équipe droits et migrations, constituée à l'UCLouvain au sein du CeDIE. Chaque mois, ils analysent quelques arrêts récents d'une juridiction nationale ou internationale, en français ou en anglais.

These [Commentaries](#) are written by the Research Team on Laws and Migration (EDEM), which is part of UCLouvain. Each month, they present recent judgments from national or international courts, in French or English.

[S'abonner](#)

[Subscribe](#)

News



Cycle de projections-débats

La section migration de la Clinique Juridique Rosa Parks de l'UCLouvain lance "Écrans-Citoyens", un cycle de cinq projections-débats au Cinéscope Pathé de Louvain-la-Neuve. Le 6 octobre 2025, le cycle a été ouvert par [L'été de Jahia d'Olivier Meys](#), qui suit l'amitié transformatrice entre deux jeunes femmes dans un centre pour demandeurs d'asile en Belgique.

Au programme de novembre et

Cycle de conférences : (re)penser les migrations

Les huit Centres Régionaux pour l'Intégration de Wallonie, en partenariat avec plusieurs universités, organisent un cycle de conférences consacré aux enjeux migratoires contemporains : causes, justice migratoire et environnementale, politiques européennes et nationales, intégration...

Nouveau logo

De nouveaux membres, de nouveaux projets, de nouveaux regards sur la recherche... il était temps de marquer ce renouveau avec une nouvelle identité ! Découvrez dès maintenant le nouveau logo de notre équipe, qui souhaite refléter le croisement des regards et l'ouverture aux vôtres, conçu grâce au talent et à la créativité d'Annie Fourny.

décembre 2025 :

- le 24 novembre à 19h30 : [Hold on to her de Robin Vanbesien](#), documentaire consacré à l'affaire Mawda.
- le 8 décembre à 19h30 : [The voice of Hind Rajab de Kaouther Ben Hania](#) qui a secoué la Mostra de Venise et y a obtenu un lion d'argent.

Une conférence consacrée à l'analyse de la politique migratoire européenne aura lieu le 27 novembre à l'UCLouvain de 9h à 12h30 et sera animée par Eleonora Frasca, Zoé Crine et Christine Flamand, membres de l'EDEM.

[Infos et inscription >](#)

[Détails et inscription >](#)

Septembre 2025



C.C.E., 3 avril 2025, n° 324 548

Éloignement d'un parent du territoire, entre intérêt de l'enfant et de l'État : rappel de la supériorité du premier

Aline Bodson et Christine Flamand

Un ressortissant albanais introduit deux demandes de titre de séjour en qualité d'ascendant de ses trois enfants mineurs belges. L'Office des étrangers refuse ces demandes en se basant sur les différentes condamnations pénales prononcées à l'encontre du requérant. Dans cet arrêt, le Conseil du contentieux des étrangers annule ces deux décisions de l'Office des étrangers, estimant que celui-ci n'a pas tenu compte de certains éléments. Il rappelle qu'être ensemble représente un élément fondamental de la vie familiale et qu'en vertu de l'intérêt supérieur de l'enfant, les relations entre l'enfant et ses parents doivent être protégées. Il estime également qu'une simple mise en balance des intérêts en présence ne suffit pas. Il rappelle l'obligation de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les décisions qui le concernent, directement ou indirectement.

[Lire le commentaire >](#)



Trib. Bruxelles (fr.) (civ.), ch. Réf. Extr., ordonnance du 24 mars 2025, R.G. n° 25/29/C

L'Office des étrangers face aux visas humanitaires pour les Palestiniens : entre contexte historique et obligation de diligence

Nolwenn Ongemack et Sarah Veys

Le Tribunal de première instance de Bruxelles, dans son ordonnance du 24 mars 2025, se prononce sur la situation de quatre requérants d'origine palestinienne demandant que l'Office des étrangers se prononce sur leur demande d'octroi de visa humanitaire. Après le refus du consulat belge d'enregistrer leur demande par courriel, le Tribunal et la Cour d'appel avaient déjà jugé que cette position violait l'article 8 CEDH (droit à la vie familiale). Plus d'un an après l'enregistrement effectif des demandes, aucune décision n'ayant été prise, la famille a de nouveau saisi le juge des référés. Le Tribunal rejette les arguments d'incompétence et d'irrecevabilité invoqués par l'État belge, reconnaît l'urgence et estime que l'inaction de l'administration viole à la fois l'article 8 de la CEDH et le principe du délai raisonnable.

[Lire le commentaire >](#)

Éditeur responsable : UCLouvain

[Vie privée](#)

Le présent courriel contient des éléments de traçabilité poursuivant une finalité exclusivement statistique. Ils répondent aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour plus d'informations, merci de nous contacter à l'adresse suivante: privacy@uclouvain.be